

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23703

présenté par

M. Girardin, Mme Clapot, Mme Brulebois, Mme Mirallès, M. Di Pompeo, Mme Gomez-Bassac,
Mme Jacqueline Dubois, Mme Rilhac, Mme Pascale Boyer, M. Damaisin, M. Travert,
M. Leclabart, Mme Charrière, Mme Le Peih, Mme Kuric, Mme Provendier, M. Paluszkiewicz,
Mme De Temmerman et Mme Khattabi

ARTICLE 48

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.